

Your Generation Next

Penser aux générations
qui suivent pour vivre
l'esprit libre

delta lloyd
LIFE



Avant d'en arriver là, nous sommes là.

Notre espérance de vie ne cesse d'augmenter? Raison de plus pour penser aux générations qui nous suivent et planifier dès maintenant vos donations et votre succession. Vous vivrez ensuite l'esprit plus tranquille.

Delta Lloyd Life vous permet de le faire avec le maximum de flexibilité et dans les meilleures conditions, et ceci grâce au concept Delta Lloyd Strategy.

Des solutions sur mesure pour planifier ses donations et sa succession

DL Strategy



Il y a un tas de bonnes raisons pour planifier sa succession

Planifier sa succession est devenu une démarche naturelle compte tenu des nouvelles possibilités qui existent dans ce domaine :

- Vous pouvez par exemple procéder à des donations sans pour autant vous déposséder de ce que vous donnez. Vous pouvez en effet en garder le contrôle et la jouissance.
- La planification de votre succession vous permet de tout prévoir - les montants, les bénéficiaires, les formules - dans le respect des dispositions légales en la matière (dévolution successorale, réserve légale, etc.).
- Cela vous permet aussi d'éviter ou de réduire considérablement les droits de succession futurs et de vivre ainsi l'esprit plus tranquille.
- Avec Delta Lloyd Life, vous avez accès à des solutions de planification sur mesure qui peuvent s'adapter en permanence à l'évolution de votre vie.

Des solutions intégrées dans un plan d'assurance global, Delta Lloyd Strategy

Planifier ses donations et sa succession fait partie de la vie, au même titre qu'épargner, investir ou s'assurer. Mais, trop souvent, toutes ces actions ne sont pas coordonnées. C'est pourquoi Delta Lloyd Strategy vous propose une approche globale qui englobe tous ces aspects grâce à la grande flexibilité offerte par ce plan d'assurance.

Investir en planifiant

- Vous avez la possibilité d'épargner ou d'investir dans un **plan d'assurance de la Branche 21*** (garantie de capital ou garantie de rendement) et/ou dans des **fonds de placements (Branche 23**)** et de profiter d'une grande souplesse en fonction de l'évolution de votre profil d'investisseur et des marchés.
- Vous pouvez **planifier la transmission du capital** que vous constituez de la sorte en désignant les bénéficiaires de votre plan d'assurance. Vous avez aussi la possibilité d'effectuer à un moment donné une donation de votre assurance vie. Libre à vous également de faire une **donation** préalable à vos enfants pour qu'ils souscrivent un plan d'assurance, sur lequel vous garderez le contrôle et l'usufruit.

* Le pourcentage de la participation bénéficiaire est attribué sous réserve d'acceptation de la CBFA et de l'Assemblée Générale des actionnaires de Delta Lloyd Life. Le taux d'intérêt est garanti par versement pendant toute la durée du contrat. Le taux d'intérêt garanti pour les versements futurs sera celui en vigueur au moment du versement.

** Pour les opérations d'assurances liées à un fonds d'investissement (BR23), le risque financier de l'opération est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les performances du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Assurer des garanties complémentaires

Des couvertures complémentaires en cas de **décès, d'accident ou d'invalidité** peuvent être incluses dans votre plan d'assurance. Elles ont pour but de préserver vos acquis et de vous assurer que vos objectifs seront atteints, quoi qu'il arrive. Ces protections sont souvent nécessaires, voire indispensables, pour notamment garantir les dispositions que vous avez prises en matière de donations et de succession.

Choisir les intervenants

En choisissant les intervenants - preneurs, assurés, bénéficiaires - à bon escient, votre plan d'assurance constitue un excellent outil de planification successorale.

Vous pouvez aussi changer d'avis...

L'un des grands avantages de votre plan d'assurance est de **s'adapter à vos besoins** et à vos objectifs tout au long de votre vie. C'est ainsi, par exemple, que vous pouvez changer le bénéficiaire de l'une ou l'autre garantie (décès, solde restant dû d'un prêt hypothécaire) en fonction de l'évolution de votre situation personnelle.

Votre conseiller financier est là pour vous indiquer les meilleures solutions en fonction de votre situation et de vos objectifs personnels.

Quelques exemples de planification successorale grâce à Delta Lloyd Strategy

- **Faire des donations à ses petits-enfants** tout en gardant le contrôle de cet argent. En sautant une génération, les dons ne risquent pas d'être soumis deux fois aux droits de succession. De plus, si la donation est faite en bonne et due forme, il n'y aura aucuns droits de succession à acquitter.
- **Couvrir les droits de succession de l'habitation familiale** par le biais d'une assurance décès. Les bénéficiaires de l'assurance disposeront ainsi du montant nécessaire au paiement des droits, le moment venu.
- **Prévoir un legs à une personne** que vous voulez soutenir ou remercier. Vous pouvez facilement intégrer cette disposition dans votre plan d'assurance en désignant cette personne comme bénéficiaire sans oublier de veiller aux règles en matière de dévolution successorale, de réserve pour les héritiers légaux et de quotité disponible.
- **Avantager un enfant handicapé** ou en difficulté. Le plan d'assurance Delta Lloyd Strategy permet de le faire en attribuant à l'un des héritiers réservataires une partie de la quotité disponible, en plus de la part à laquelle il a droit de toute façon.
- **Protéger le conjoint survivant** en s'assurant mutuellement en cas de décès et/ou en profitant de manière optimale de la flexibilité offerte grâce au choix des intervenants dans un plan d'assurance (preneur, assuré, bénéficiaire).

Vous vous posez des questions au sujet des donations et de la planification successorale ?

Parlez-en à votre conseiller financier.

**Pour plus d'informations,
consultez la fiche d'information
financière DL Strategy
sur www.deltalloydlife.be
ou contactez
votre conseiller financier**

Delta Lloyd Strategy

Des solutions sur mesure
tout au long de votre vie

Avenue Fonsny, 38
B-1060 Bruxelles
Tél.: +32 2 650 79 79
Fax: +32 2 650 70 79
ul@deltalloydlife.be
www.deltalloydlife.be

Delta Lloyd Life, à vos côtés à toutes les étapes de votre vie

Etudier, travailler, se marier, s'acheter une habitation, avoir des enfants, épargner pour sa pension, investir, partir à la pension, transmettre son patrimoine... Chaque phase de la vie s'accompagne de besoins très spécifiques. Pour y répondre, Delta Lloyd Life a imaginé pour vous des solutions à la carte flexibles et performantes liées à des assurances vie. Vous gagnez vraiment à les découvrir.

Delta Lloyd Life SA, Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03), dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171 - RPM Bruxelles - Delta Lloyd Bank: 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB

BR-YGN-F-01/10

Delta Lloyd Strategy est disponible:

- avec avantages fiscaux: en épargne-pension, en épargne à long terme
- sans avantages fiscaux: en épargne libre

E.R. Hugo De Cupere, Avenue Fonsny 38, B-1060 Bruxelles

delta lloyd
LIFE
Pour une belle vie.